

RÈGLEMENT COMMUN

En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

En vous inscrivant à l'un des parcours du Rallye de l'Hérault, vous attestez savoir nager et être en bonne santé le jour de la manifestation (16 juin 2024)

La date limite pour les inscriptions est le **Vendredi 14 juin à 23h59 en ligne**

RÈGLES GÉNÉRALES

Ce règlement est commun aux 2 parcours proposés par l'association Club de Canoë-Kayak de la Haute Vallée de l'Hérault.

Parcours Aventure :

- 15km : Ganges > Brissac

Parcours Famille :

- 8km : Agonès > Brissac

Nous limitons à 99 participants le jour de la manifestation, les inscriptions sont prises en compte dès lors que le paiement est validé.

Un non-respect des consignes de sécurité et de navigation données par les bénévoles sécurisant le parcours, un comportement inapproprié (par exemple : abandon de déchets sur l'eau ou sur les berges, ébriété, non-respect des autres usagers ou des bénévoles...) entraînera l'extraction du fautif par l'organisation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. PARTICIPANT MAJEUR

Vous avez 18 ans révolus le jour de la manifestation :

- Vous pouvez vous engager sur le Parcours Aventure ou sur le Parcours Famille
- L'organisation va souscrire pour vous une licence FFCK journée, celle-ci est incluse dans votre inscription en ligne

2. PARTICIPANT MINEUR DE 12 ANS ET PLUS

Vous avez 12 ans révolus et plus le jour de la manifestation

- Vous pouvez vous engager sur le Parcours Aventure ou sur le Parcours Famille
- Vous êtes **obligatoirement** accompagné.e d'un adulte
- Vous devez **obligatoirement** fournir une autorisation parentale
- L'organisation va souscrire pour vous une licence FFCK journée, celle-ci est incluse dans votre inscription en ligne

3. PARTICIPANT MINEUR DE 7 ANS À 11 ANS INCLUS

- Vous pouvez vous engager **uniquement** sur le Parcours Famille
- Vous êtes **obligatoirement** accompagné.e d'un adulte
- Vous devez **obligatoirement** fournir une autorisation parentale
- L'organisation va souscrire pour vous une licence FFCK journée, celle-ci est incluse dans votre inscription en ligne

4. PARTICIPANT MINEUR DE 16 ANS ET PLUS ET LICENCIÉ ANNUEL FFCK 2024

Vous avez entre 16 ans révolus et 18 ans le jour de la manifestation

- Vous pouvez vous engager sur le Parcours Aventure ou sur le Parcours Famille
- Vous devez **obligatoirement** fournir une autorisation parentale
- Vous devez **obligatoirement** nous fournir l'attestation de votre licence annuelle 2024

**Un modèle d'autorisation parentale et d'attestation « savoir nager »
est disponible sur notre site web ou en téléchargement lors de votre inscription.**

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Les règlements sportifs de la FFCK, de l'ICF et de la FFS.
- Le règlement de sécurité de la FFCK (Annexe 8 au Règlement intérieur)
- Les articles A322-3-1 à A322-3-5 et A322-42 à A322-52 du Code du Sport

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

- Les bateaux, insubmersibles, et les pagaies seront fournis par les loueurs partenaires de la manifestation (Kayak Hérault & Canoë Montana)
- Un bidon étanche par canoë fourni par les loueurs partenaires de la manifestation (Kayak Hérault & Canoë Montana)
- Un gilet CE et un casque CE seront fournis par les loueurs partenaires de la manifestation (Kayak Hérault & Canoë Montana). **Les équipements de sécurité doivent obligatoirement être portés tout au long du parcours (gilet, casques). Tout fautif s'expose à une extraction de la manifestation**
- Chaussures fermées **obligatoires** et tenue thermique adaptée. Votre équipement devra respecter l'article A322-47 du Code du sport

Les déguisements sont tolérés dans la mesure où :

- Ils n'altèrent pas la sécurité individuelle, le gilet et le casque doivent être visibles
- Ils ne peuvent être perdus dans la rivière (décoration d'embarcation, gourde, déguisement, etc.)

Chaque embarcation sera équipée d'un repère permettant son identification tout au long des parcours et lors des passages sécurisés par les bénévoles.

DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du règlement implique que le/la participant.e donne son accord à l'organisation du Rallye de l'Hérault pour qu'elle utilise son image (photo et vidéo de l'événement) pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéo, journaux, Internet, etc.).

CHALLENGES

« BERGES NETTES »

- **Seuls les déchets en bord de berges ou flottants sur l'eau peuvent être ramassés**
- La collecte se fait uniquement sur le Parcours Famille - 8km
- Les participants inscrits sur le Parcours Aventure - 15km qui souhaitent prendre part au Challenge « Berges Nettes » pourront récupérer des sacs de collecte et des gants lors de leur passage à hauteur du CK2H (Base Nautique d'Agonès)
- Sacs de collecte et gants fournis au départ du Parcours Famille - 8km au CK2H (Base Nautique d'Agonès)
- Quantité ramassée
- Type de déchets

« CONCURENTS »

- Concurrent le plus jeune / Concurrente la plus jeune
- Concurrent le plus âgé / Concurrente la plus âgée

« DÉGUISEMENT »

- Déguisement le plus original

DESCRIPTION DU PARCOURS

PARCOURS FAMILLE : 8 km

- Départ entre 10h et 14h du CK2H (Base Nautique d'Agonès). Les départs seront effectués par vague, selon la densité des inscriptions (nous communiquerons les différentes vagues en temps voulu).
- Arrivée à Brissac, sur la plage rive droite du loueur Canoë Montana.

PARCOURS AVENTURE : 15 km

- Départ entre 9h30 et 11h30 de Ganges (navettes au départ du CK2H assurées par les loueurs Kayak Hérault & Canoë Montana). Les départs seront effectués par vague, selon la densité des inscriptions (nous communiquerons les différentes vagues en temps voulu).
- Horaire limite de passage au point de contrôle « CK2H – Base Nautique d'Agonès » : 14h
- Arrivée à Brissac, sur la plage rive droite du loueur Canoë Montana.

Si des circonstances imprévues les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires de départ et le parcours.

PROFIL DE LA RIVIÈRE : L'HÉRAULT EST UNE RIVIÈRE DE CLASSE II

- Succession de plan d'eau et de rapides : une quinzaine de rapides de difficultés différentes
- Rapides avec vagues irrégulières de taille petite à modérée
- Manœuvres dans le courant demandant un assez bon contrôle de son embarcation

ANNULATION

- En cas d'annulation par l'organisateur sur décision préfectorale, vous aurez le choix de reporter votre inscription à l'édition suivante ou de vous faire rembourser 80% des droits d'inscription (hors option et frais de dossier internet).
- En cas d'annulation de votre part l'organisateur ne vous remboursera aucun frais

SÉCURITÉ

- Les points-clés des parcours sont sécurisés par les bénévoles du CK2H. Les pompiers et la Gendarmerie Nationale de Ganges sont informés de la manifestation. Les bénévoles du CK2H et le personnel médical ont le pouvoir absolu de retirer un participant de l'épreuve dans le cas où ils jugent que celui-ci court des risques pour sa santé.
- **L'alcool est proscrit sur l'ensemble des parcours.**

CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES

Le Rallye des Gorges de l'Hérault traverse une partie des Gorges de l'Hérault, situées à proximité du Grand Site France des Gorges de l'Hérault (www.gorgesdelherault.fr).

Le Grand Site de France des Gorges de l'Hérault recouvre 3 sites classés : le Cirque de l'Infernet, les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert, les Gorges de l'Hérault et la Grotte de Clamouse. Il doit sa labellisation à l'excellence de sa gestion environnementale, la régulation de sa fréquentation, la préservation des patrimoines et des paysages et sa qualité d'accueil du public.

C'est grâce à cette protection que vous aurez peut-être la chance, lors de votre descente, d'observer un Milan Noir, un Castor d'Europe, une Loutre, des libellules « cordulie splendide »...

C'est pour cela que l'organisation vous demande d'être respectueux de l'environnement lors de toute la durée de la manifestation. Pour ne pas déranger la faune, nous vous demandons de faire particulièrement attention aux nuisances sonores afin de créer une zone de quiétude. Toute personne ne respectant pas ceci pourra se voir extraite du parcours par l'organisation.

A ce titre, les vuvuzelas, cornes de brumes, enceintes portables et autres instruments assimilés sont interdits. De même que les fumigènes qui vont à l'encontre des valeurs environnementales. Toute personne ne respectant pas ceci pourra se voir interdite de poursuivre son parcours par l'organisation.

Nous nous engageons à créer un événement sportif de pleine nature, responsable et respectueux de l'environnement. Sa réussite appartient à tous.

